

DÉPARTEMENT
TARN-ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 5 Mai (05/05/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Aïzen ABOUA (représenté par Madame Eliette DELMAS), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

24 – 05 Mai 2015

**TARIFS DES PHOTOCOPIES AU CENTRE CULTUREL ET A LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

Rapporteur : Mme VALETTE.

VU la délibération du 10 décembre 2009 fixant les tarifs des photocopies effectuées au Centre Culturel et à la Bibliothèque municipale,

Considérant la nécessité de modifier les tarifs d'utilisation du matériel de photocopie à destination des usagers du Centre Culturel ainsi que de la Bibliothèque municipale,



Considérant la proposition d'augmenter les tarifs des photocopies Noir et Blanc effectuées au Centre Culturel et à la Bibliothèque Municipale,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE de fixer les tarifs des photocopies effectuées au Centre Culturel comme suit :

- Photocopie Noir et Blanc format A4 : 0,12 € / copie
- Photocopie Noir et Blanc format A3 : 0,22 € / copie

DECIDE de supprimer les tarifs des photocopies couleur effectuées à la Bibliothèque municipale

DECIDE de fixer les tarifs des photocopies effectuées à la Bibliothèque municipale comme suit :

- Photocopie Noir et Blanc format A4 : 0,12 € / copie
- Photocopie Noir et Blanc format A3 : 0,22 € / copie

DIT que le comptage de la consommation par association au Centre Culturel sera suivi par un agent municipal du Centre Culturel et sera facturé trimestriellement par les services financiers municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place ces tarifs de photocopies dans les structures municipales citées.

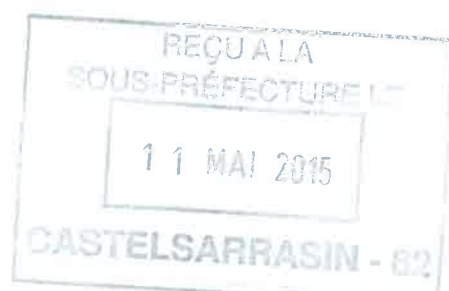
Pour copie conforme

Moissac le 7 mai 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :